

CTE - 006M

C. P. Consultations particulières et auditions publiques
sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction
des émissions de gaz à effet de serre du Québec

Mémoire de Réseau Environnement

Consultations particulières sur les cibles
de réduction des émissions de gaz à effet
de serre au Québec



À propos de l'organisation

Réseau Environnement est le plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec. Portée par son expertise, sa force de collaboration et sa vision pragmatique, l'association favorise l'émergence de solutions environnementales fondées sur la science et les meilleures pratiques. Ses membres, issus des domaines public, privé et académique, œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité. Ensemble, ils s'engagent envers la réussite de la transition vers un monde durable.

L'association est l'initiatrice et l'organisatrice de plusieurs événements tels qu'Americana et le Salon des technologies environnementales du Québec. Elle publie la revue spécialisée Vecteur Environnement, offre des programmes d'excellence, réalise des partenariats d'expertise et formule des recommandations sur de nombreux enjeux en environnement.



Introduction

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent être révisées aux 5 ans. Alors que l'année 2025 s'achève, les cibles doivent avoir été revues au 31 décembre afin de permettre l'orientation des efforts gouvernementaux en matière d'atténuation.

Comme le démontrent les préoccupations gouvernementales soumises pour consultation, des inquiétudes persistent quant à la capacité du Québec d'assurer un leadership climatique dans un contexte nord-américain tendu. Conscient des défis vécus par l'économie québécoise dans ce contexte d'incertitudes géopolitiques et économiques, où le coût de la vie est en constante augmentation, Réseau Environnement tient à réitérer l'importance de la transition énergétique et climatique, mais surtout à souligner son rôle majeur dans la construction de notre résilience économique collective.

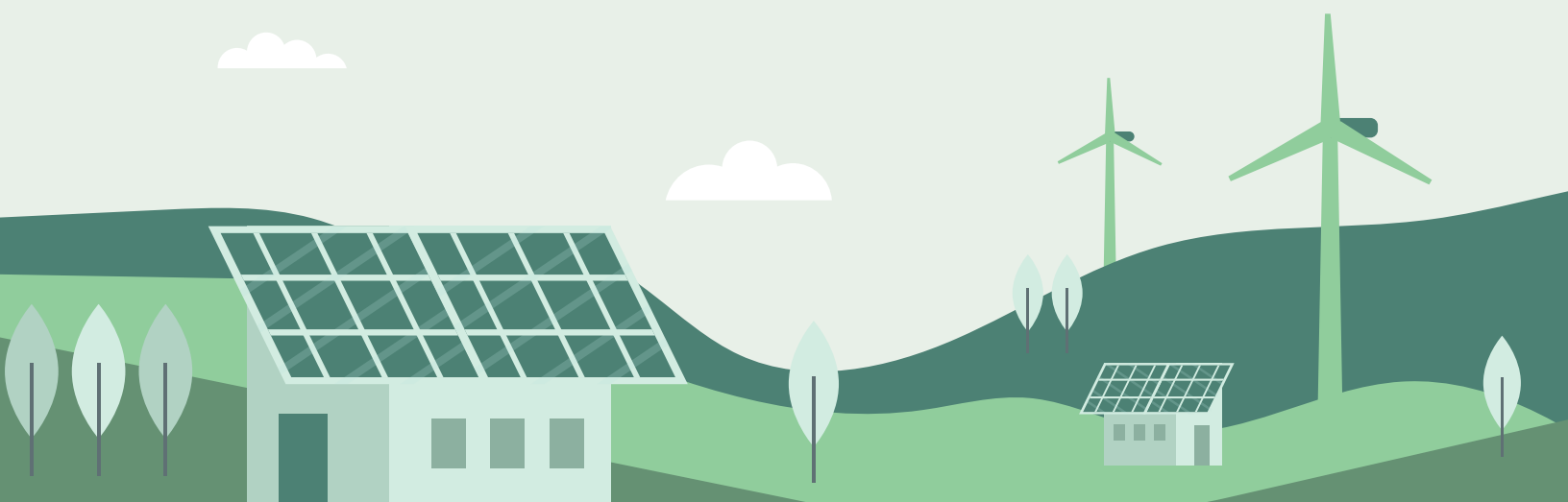
En effet, notre organisation a démontré à de nombreuses reprises, à travers des preuves scientifiques, comment les investissements et les mesures en environnement, dans tous nos secteurs, mais notamment

en atténuation et en adaptation aux changements climatiques, sont des leviers fondamentaux afin d'assurer la prospérité du Québec. Alors que les plus vulnérables sont en première ligne des impacts des changements climatiques, il est essentiel de maintenir le cap et même d'accroître nos mesures afin de ne pas ajouter au poids qui pèse déjà sur ces communautés. Les entreprises ont également tout à gagner à s'engager dans une démarche de développement durable pour demeurer compétitives, alors que leurs vis-à-vis européens et asiatiques continuent d'avancer.

La transition énergétique est un levier économique, pas un obstacle, et il est temps de mettre fin à cette dichotomie caduque qui oppose économie et environnement. La transition nous permet d'accroître la résilience des entreprises d'ici, de créer des emplois d'avenir et de renforcer nos collectivités. Face aux défis auxquels nous faisons face en ce moment, il ne faut pas reculer, mais bien avancer, en choisissant les meilleurs outils pour soutenir nos communautés.

En ce sens, Réseau Environnement rappelle son intérêt à accompagner le gouvernement québécois dans sa démarche environnementale et climatique, afin de l'orienter vers des choix qui profitent réellement aux Québécois et Québécoises. Le contexte actuel démontre l'importance de la prévisibilité pour assurer la prospérité du Québec à travers la transition climatique et lui permettre une stabilité dans des périodes de turbulence. Ainsi, les recommandations de Réseau Environnement qui suivent soutiennent cette nécessité d'établir des trajectoires claires pour le Québec qui non seulement permettent de préparer les changements à venir, mais surtout qui établiront des cibles claires à atteindre pour les prochaines décennies.

Le mémoire qui suit s'organise donc en deux parties, en cohérence avec les deux questions posées par la Commission afin d'orienter les parties prenantes. Tout d'abord, Réseau Environnement s'attardera sur la révision de la cible actuelle pour 2030 et les justificatifs derrière la valeur choisie. Dans un second temps, l'organisation se penchera sur l'atteinte de la carboneutralité, à la fois concernant l'établissement d'une trajectoire, et par la suite, les moyens d'y parvenir.



Mise à jour de la cible de réduction des émissions de GES pour 2030



Question gouvernementale

En tenant compte de la progression à ce jour vers la cible de 2030, du niveau de développement de l'électricité propre au Québec, de la performance du Québec sur le plan du bilan GES par habitant, des répercussions économiques associées à l'atteinte de la cible de 2030 et des multiples défis qu'elle pose, ainsi que de l'objectif d'atteindre la carboneutralité à plus long terme :

Le gouvernement du Québec devrait-il modifier l'actuelle cible de réduction des émissions de GES du Québec (réduction visée, échéance), sachant que la Loi sur la qualité de l'environnement ne permet pas de viser une réduction inférieure à 37,5 % sous le niveau de 1990 ? Pour quelles raisons ?

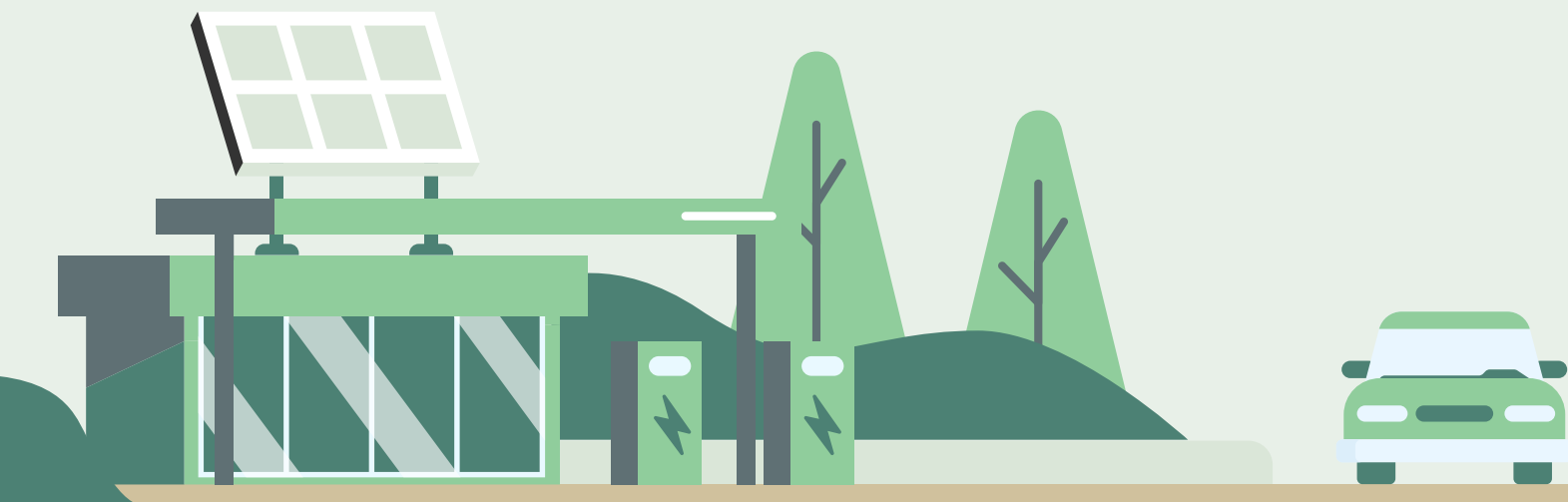
La cible doit définitivement être maintenue, par l'obligation légale qui découle de la loi, mais surtout du fait de sa nécessité pour l'atténuation des effets des changements climatiques sur le territoire. Or, le Québec est présentement à 7,2 % de réduction des GES sous le niveau de référence de 1990. Même en incluant les achats de réductions par le marché du carbone, la réduction comptabilisée ne passe qu'à 19 %, ce qui représente un retard considérable par rapport à la progression qui devrait avoir été atteinte en 2025 pour parvenir à des réductions de 37,5 % d'ici 2030. L'enjeu ne porte ainsi pas tant sur la cible numérique, mais plutôt sur la volonté de l'atteindre. Pour le moment, l'avancement est insuffisant, mais la cible n'est pas encore hors de notre portée. Réseau Environnement insiste ainsi sur le fait que ce renouvellement doit surtout inscrire directement au sein de la loi l'engagement concret du Gouvernement envers l'atteinte de la cible, pour s'assurer qu'elle ait le statut d'obligation, plutôt que simplement celui de balise.

Par conséquent, réitérer la cible devrait être fait de manière convaincante, c'est-à-dire en planifiant des mesures de transformation structurelles de l'économie québécoise et non de simples mesures incrémentales de réduction des GES, qui peinent à introduire les piliers d'une économie en voie de transformation vers la carboneutralité à plus long terme et manquent les opportunités de développement économiques importantes dans la construction de nouveaux secteurs et sous-secteurs liés à l'économie faible en carbone.

Une réelle démarche de réduction des émissions de GES permettra également de développer des opportunités économiques, l'introduction de mesures visant des transformations structurelles aux systèmes fournissant les services énergétiques (chauffage des bâtiments, transport individuel et commercial, transformations industrielles) qui permettra de se concentrer sur différents créneaux où des entreprises québécoises peuvent se tailler une place.

Contrairement à ce qui a souvent été véhiculé dans la dernière année, le changement de gouvernement des États-Unis n'a pas complètement stoppé et encore moins inversé les tendances nord-américaines et mondiales : le reste du monde se décarbone, développe les technologies pour ce faire, tout comme d'ailleurs plusieurs états américains dont la Californie ou l'État de New York. De plus, les pays européens et la Chine, entre autres, continuent de prendre de l'avance dans ces transformations et il n'est pas trop tard pour en profiter d'un point de vue de développement.

Les succès en matière de réduction des émissions de GES sont réels et sont de plus en plus nombreux et importants. Plusieurs cas d'études nous offrent des exemples à reproduire et à transposer, notamment les pratiques des pays européens, entre autres, qui cheminent bien plus vite que le Québec. Ne pas s'engager activement dans une transition climatique et une démarche de réduction nuirait davantage à notre État économiquement que de le faire, car il prendrait du retard difficilement rattrapable dans des filières clés, ses industries perdraient en compétitivité et il deviendrait dépendant des avancées étrangères en technologies propres.



Trajectoire d'atteinte de la carboneutralité



Question gouvernementale

Étant donné que l'atteinte de la carboneutralité nécessite de contrebalancer le bilan GES résiduel par le retrait de GES de l'atmosphère au Québec ou l'achat de réductions d'émissions ou de retraits de GES hors Québec et hors SPEDE :

Quel rôle la réduction des émissions au Québec, les retraits de GES en territoire québécois et l'achat de réductions d'émissions ou de retraits de GES hors Québec et hors SPEDE devrait-il jouer dans l'atteinte de la carboneutralité?

Cible de carboneutralité

Réseau Environnement appuie fortement la recommandation du Comité consultatif sur les changements climatiques d'adopter, dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement, une cible de carboneutralité pour 2050. Selon l'organisation, il est prioritaire pour le Québec de s'en doter officiellement, puisque c'est cette cible qui permettra de déterminer une trajectoire globale et une planification stratégique échelonnée dans le temps, sans quoi l'avancement demeure à tâtons. Bien plus que les cibles intermédiaires de 2030, 2035 ou autre, la cible de 2050 permet de bien comprendre les transformations à accomplir, constat à partir duquel il est ensuite possible développement des mesures progressives et cumulatives dans le temps.

Efforts à déployer pour l'atteinte de la carboneutralité

Sans contredit, la réduction des émissions doit constituer l'écrasante majorité de nos efforts pour arriver à des réductions suffisantes pour l'atteinte de nos cibles. Les solutions de retrait peuvent être déployées en appui, mais leur impact sur les émissions cumulatives du Québec demeurera limité en comparaison et est insuffisant pour nous permettre d'atteindre à la fois la cible de réduction pour 2030 et la cible de carboneutralité pour l'horizon 2050.

De plus, **les solutions de retrait sont loin d'être optimales. Elles sont beaucoup plus coûteuses pour la société que les solutions de réduction, peu importe l'échelle de temps considéré, et peuvent prolonger la durée de vie d'infrastructures associées au carburants fossiles de même que notre dépendance à ceux-ci**, entre autres. Le déploiement du retrait d'émissions doit donc se faire rapidement, en effet, mais de manière planifiée, c'est-à-dire qu'il ne doit être déployé que là où il est indispensable, soit prioritairement dans les applications de compensation des émissions qu'on ne peut réduire, principalement en agriculture.

Priorisation des actions de réduction des émissions

Ainsi, les actions à poser afin d'atteindre la carboneutralité doivent être priorisées en trois temps. **Tout d'abord, il est essentiel d'adopter une vision de transformation des systèmes de services énergétiques** (chauffage, transport, etc.), et non simplement de réduction incrémentale d'émissions. Pour cela, garder en tête la cible de carboneutralité est primordial : cela permet de voir le chemin à parcourir, d'imaginer à quoi ressemblerait un service carboneutre en 2050, et déterminer à partir de là les mesures permettant de mettre en place les piliers de ce nouveau système. Si une mesure permet une réduction des GES à court terme sans possibilité de contribution à la carboneutralité après 2030, alors elle devrait être mise en bas de la liste.

À partir de ces priorités, il faut identifier les endroits où les technologies existent déjà, et déployer des mesures pour créer les marchés et réduire les coûts le plus rapidement possible. Par exemple, pour encourager une accélération du déploiement des thermopompes, financer partiellement leur achat demeure une action à potentiel limité pour réaliser la transformation à l'échelle nécessaire : il faut aussi réfléchir à comment assurer une baisse des coûts d'installation, construire un écosystème développé de service, maintenance et entretien, des chaînes d'approvisionnement résilientes pour les appareils et les pièces, assurer que la réglementation et le code du bâtiment renforce l'expansion de ce marché, coordonner avec Hydro-Québec la gestion de l'impact sur la pointe de demande d'électricité, etc. Le nombre de thermopompes installées, par exemple, est l'indicateur de progrès à suivre, mais pour être viable dans une trajectoire de transformation, il doit être accompagné d'un suivi du développement de l'écosystème complet.

Dans ce cas de figure, même si la fabrication demeurerait majoritairement à l'extérieur du Québec, tout le reste des chaînes de valeurs de l'écosystème énergétique, y compris les solutions technologiques à la gestion de la pointe hivernale comme le stockage thermique à domicile, contribuera au développement économique du Québec et favorisera la naissance d'industries d'exportation de ces services. **Soutenir l'expansion de ces marchés et l'innovation dans ce secteur, ou tout autre créneau choisi comme priorité, aura donc comme résultat plusieurs co-bénéfices majeurs pour le Québec, tout en réduisant les GES.**

Priorisation des actions de retrait d'émissions

D'un autre côté, le retrait d'émissions de l'atmosphère, s'il est essentiel à l'atteinte de la carboneutralité, demeure dispendieux et non disponible à l'échelle commerciale : il est donc primordial de déployer des efforts pour tester les technologies de captage comme de séquestration à cette échelle, de façon à confirmer ou infirmer les évaluations des coûts.

Les modélisations de divers organismes indiquent que des quantités très substantielles (de l'ordre de 10 à 25 % des émissions actuelles du Québec) de retrait seront nécessaires même après avoir réduit au maximum possible les émissions compressibles. **Comme cette industrie peine à démarrer, il faut rapidement commencer à tester les technologies et réduire les incertitudes sur leurs possibilités réelles.**

On devrait donc prioriser le retrait (et non le captage en général) : cela signifie les technologies dites « à émissions négatives », soit la bioénergie avec captage et/ou séquestration associé (production de biochar ou captage et séquestration dans la production de bioénergie) et l'extraction directe de l'atmosphère (EDA ou DAC dans son acronyme anglophone). Des projets pilotes à l'échelle commerciale pourraient, par exemple, miser sur son déploiement en association avec le secteur très développé de la biomasse au Québec (par les résidus forestiers et agricoles, entre autres).

Pour ce qui est des achats de réduction à l'extérieur du territoire et du marché, les ressources consacrées à la transition disponibles devraient être dédiées aux mesures pour transformer l'économie québécoise afin de remplir nos responsabilités. L'achat de réductions d'émissions ou de retraits ailleurs devrait être négligeable. Autrement, lorsque ces achats sont utilisés, ils devraient au moins être balisés clairement pour se limiter à la compensation d'émissions québécoises incompressibles, principalement en agriculture. Cela n'écarte pas l'aide en matière de transition qui doit être offerte à l'extérieur du pays. **Ainsi, le Québec doit, en vertu du principe de responsabilités communes mais différenciées, assumer sa part de réduction en tant qu'État développé et, selon le principe de capacité, soutenir les pays en développement ou vulnérables aux changements climatiques dans leur transition et leur adaptation. Cependant, ce soutien ne doit pas être instrumentalisé, il ne peut pas être utilisé pour éviter de faire des réductions d'émissions évitables au Québec.**

Conclusion

En conclusion, Réseau Environnement soutient les recommandations du huitième avis du Comité consultatif sur les changements climatiques. Il réitère l'importance de maintenir la cible de 37.5 % de réductions des émissions de GES à partir du niveau de 1990. Il insiste également sur l'importance de se doter d'une cible de carboneutralité pour 2050 enchâssée dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

Réseau Environnement rappelle à la Commission des transports et de l'environnement l'importance cruciale de la prévisibilité, la priorisation et la structuration d'une démarche efficace vers la carboneutralité. Sans trajectoire claire, comme c'est le cas, à l'heure actuelle, avec l'absence de cible vers la carboneutralité, il est impossible de planifier efficacement cette transition de grande ampleur pour la société québécoise et son économie. L'association persiste également sur la nécessité pour une approche systémique des changements à apporter et réitère le besoin pour des changements structurels au sein du cadre politico-législatif afin de soutenir, d'inciter et de permettre l'innovation, le développement, l'adoption des meilleures pratiques et les changements de comportements auprès des différentes parties prenantes. L'État québécois a à la fois un devoir d'exemplarité et de facilitateur afin de créer un terreau fertile aux initiatives de réduction des émissions de GES partout sur son territoire.

Malgré un contexte géopolitique mouvementé, le Québec a le droit à ses convictions en matière environnementale et devrait s'y attacher, peu importe comment se positionne son voisin du Sud, autant pour préserver l'environnement que pour assurer son développement économique. Un mandat politique est temporaire ; les changements climatiques sont une réalité permanente. Le Gouvernement doit s'engager dans une démarche de transition, pour garantir un avenir prometteur et prospère aux Québécois et aux Québécoises d'aujourd'hui et de demain.

